

MINISTERE DE L'INTERIEUR



Comité Départemental FFESSM de la MANCHE 40 rue de la Poterne 50000 SAINT-LO

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES DE CITOYEN DE SÉCURITE CIVILE - PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1 -

Vu le décret n°91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;

Vu l'arrêté du 4 novembre 2008 modifié, portant agrément de la Fédération française d'études et de sports sous-marins pour les formations aux premiers secours; Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié, fixant le référentiel de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Prévention & Secours Civiques de niveau 1 » (PSC1) Vu la décision d'agrément n°PSC1-1207P14 délivrée en date du 10 juillet 2012 relative à l'unité d'enseignement « Prévention & Secours Civiques de niveau 1 » Vu le procès-verbal du formateur, en date du 23 mai 2016,

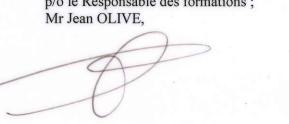
Le président du comité départemental FFESSM de la MANCHE,

déclarant que **Mme SAINT-CLAIR** Sacha, née le 25/02/2002 à CAEN (14), remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, conformément aux disposition de l'arrêté susvisé,

délivre à Mme SAINT-CLAIR Sacha le présent certificat de compétences.

Fait à CHERBOURG, le : 23 mai 2016

Le président du comité départemental FFESSM de la MANCHE p/o le Responsable des formations ;



22 SO 0000 SIREN : 438 966 194